

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
rapports d'activité 2010

séance du jeudi 10 novembre 2011

Participants – Membres de la Commission

- Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL, Adjointe au Maire, Présidente de la Commission
- M. Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire
- Mme Geneviève ELIE, Conseillère municipale
- M. Cyrille MOREAU, Conseiller Municipal
- Mme Françoise LIVET, association « mieux vivre en HLM »
- Mme Annie GESLIN, Confédération syndicale des familles
- Mme Béatrice BOCHET, Fédération des Conseils de Parents d'Elèves 76
- Mme Armelle LE MORVAN, Association des parents d'élèves de l'enseignement public
- Mme Marie-Thérèse FAURE, Union départementale des Associations Familiales

Autres participants :

- M. Patrick MICHEL, Direction de la Tranquilité Publique
- M. Stéphane CASTRALE-BELA, Direction des Temps de l'Enfant
- M. Dominique MAUPIN, Directeur de la restauration scolaire
- M. Didier CHOISET, Adjoint au Maire en charge des bâtiments et plus particulièrement du chauffage urbain Grammont,
- Mme. Cécile REGNIER, Direction des bâtiments
- M. Jean-Christophe BUAILLON, Direction des Affaires Juridiques
- Mme. Marie-Pierre DROZ, Direction des Affaires Juridiques
- Mlle Marie ARGENTIN, Direction des Affaires Juridiques

Absents / excusés:

- Mme. Françoise COMBES, Adjointe au Maire
- Mr. Christophe LEROY, Adjoint au Maire
- M. Jean-Michel BEREGOVY, Conseiller municipal
- Mme. Edith CALONNE, Conseillère Municipale
- Mr. Alain ROUZIES, association « UFC que choisir »
- Mr. Jean LAVERSANNE, D.G.A./ PPSC
- Mr. Aurélien GUILMARD, Direction de la Tranquilité Publique
- Mr. Bernard PERCHET, Direction des Bâtiments.

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le Jeudi 10 novembre 2011 afin d'examiner les rapports d'activité 2010 des délégations de service public (chauffage urbain Grammont, restauration scolaire (2009-2010), fourrière de véhicules, parcs de stationnement).

CHAUFFAGE URBAIN

• Madame Cécile REGNIER (Direction des Bâtiments) présente le rapport d'activité 2010 de la délégation de service public du chauffage urbain Grammont. A ce titre, outre le rappel de l'objet du contrat de délégation de service public (exploitation du réseau de chauffage urbain Grammont (2008)), les points suivants ont notamment été exposés :

- ✓ absence d'extensions et de raccordements neufs en 2010. Le délégataire a poursuivi les raccordements des bâtiments en cours de construction sur le périmètre de la concession,
- ✓ en 2010, la chaleur délivrée aux 15 sous-stations raccordées était de 14 157MWh contre 11 946 MWh en 2009,
- ✓ les combustibles utilisés, en 2010, sont: le bois (78,2%), le fioul (7,3%), le gaz (14,5%). Le combustible le plus utilisé reste le bois pour lequel Monsieur Didier Choiset (Adjoint au Maire en charge des bâtiments) a précisé que le délégataire recourait très peu à l'importation pour se fournir en bois.
- ✓ la puissance souscrite totale reste de 8 749Kw au 31 décembre 2010,
- ✓ une augmentation tarifaire est intervenue en 2010. Les tarifs actuellement en vigueur sont les suivants: R1= 26,78€ TTC/MWh (24,92€ en 2009), R2 (charges d'exploitation et d'investissement) = 47,39 TTC/Kw (46,58 € en 2009).
- ✓ le chiffre d'affaires de la délégation a connu une importante augmentation puisque, pour l'année 2010, celui-ci s'élève à 689 151€ au lieu de 658 697€ en 2009.
- ✓ En 2010, la redevance s'est élevée à environ 19 385,82 €. A titre informatif, il a été précisé que l'écart existant entre le montant de la redevance figurant sur le compte-rendu financier et celui versé à la Ville de Rouen résulte du décalage existant entre la « charge estimée » au moment de la clôture comptable et le montant réel calculé à posteriori. Le calcul de la redevance est le suivant: 3% du R1 bois (284 481,93x3%) = 8 624,46€ + 3% du R2 (358,712x3%)= 10 761,36 = 19 385,82€.
- ✓ le 1er octobre 2010 a eu lieu la mise en service définitive de la chaufferie du Pôle culturel Grammont (la période de préchauffage avait débuté le 16 décembre 2009),
- ✓ l'ilôt 72A et 82B sont en cours de construction.
- ✓ Au cours de l'année 2010, des propositions ont été faites à l'extérieur de ce périmètre afin de raccorder éventuellement des logements et une salle de gymnastique à Sotteville les Rouen.

• Suite à cette présentation, Madame Jeandet-Mengual a précisé qu'aucun avis défavorable n'a été émis par les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Seule une question a été formulée par Mme Annie GESLIN, représentante de la Confédération syndicale des familles, qui souhaitait connaître l'impact financier que les locataires auraient pu subir suite à la révision tarifaire intervenue en 2010.

A cette question, Mme Cécile REGNIER a répondu que cette augmentation tarifaire avait entraîné une augmentation de 7% des charges, ce qui n'est pas négligeable.

Madame Jeandet-Mengual a également ajouté qu'on aurait pu espérer obtenir une consommation moindre en faisant le choix d'utiliser le fioul au lieu du gaz ou de l'électricité.

En complément à ces différentes remarques, Monsieur Cyrille MOREAU, Conseiller Municipal, a tout de même fait remarquer que la Société française était actuellement face à un problème énergétique global et que globalement le choix du fioul n'était pas si mauvais puisque l'utilisation de cette énergie conduira à terme à une économie financière non négligeable par rapport à l'utilisation des autres énergies fortes telle que l'électricité qui connaîtra, sur les années à venir, une hausse d'environ 40%.

RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Stéphane Castrale - Bela (Directeur des Temps de l'Enfant) et Monsieur Dominique Maupin (Directeur de la cuisine centrale) ont présenté le rapport d'activité 2009-2010 de la restauration scolaire.

Les remarques liminaires suivantes sont tout d'abord effectuées :

- le rapport d'activité 2009-2010 est le dernier rapport présenté dans le cadre de l'examen des contrats de délégation de service public par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Le contrat de délégation de service public lié à la restauration scolaire est arrivé à échéance le 31 juillet 2010. Du 1er août 2010 au 1er août 2011, le service de la restauration scolaire était géré dans le cadre d'un marché public par la société Avenance. Depuis le 1er août 2011, la Ville de Rouen a repris en régie directe la restauration scolaire.

Concernant l'année 2009-2010, les principaux points suivants sont soulignés :

- La fréquentation des restaurants a connu une augmentation de plus de 3% dans l'ensemble des établissements (écoles maternelles, écoles élémentaires).
- Depuis la CCSPL du 9 septembre 2010, deux modifications tarifaires sont intervenues: une au 30 novembre 2009 qui a conduit à une baisse du prix unitaire du repas qui fût la conséquence de l'avenant de prolongation au cours duquel l'investissement n'était plus à la charge de la Société Avenance. une autre est intervenue le 1er mars 2010 qui a conduit à une faible augmentation (0,06%)
- en 2010, les parents ont participé à hauteur de 3,49€ au lieu de 3,44€ en 2009,
- concernant les tarifs sociaux, la Ville de Rouen a pris en charge le complément et le remboursement de ces différents tarifs réduits. Cette prise en charge résulte d'un mécanisme de fin de délégation.
- Le chiffre d'affaires, pour l'exercice 2009-2010, a diminué d'environ 11,19% par rapport à l'exercice 2008-2009.

A titre de conclusion, Monsieur Castrale –Bela indique que la fin de la délégation de service public s'est bien passée et que la société Avenance (ancien délégataire) a su maintenir une gestion saine tout au long du contrat de délégation de service public qui a permis à la Ville de Rouen de s'appuyer sur des bases financières solides lors du passage en régie directe.

Monsieur Castrale-Bela a également ajouté que le SELF à l'école Mulot a été inauguré, qu'une évaluation des menus à été réalisée et que ces différents menus sont établis en commission qui se réunit au moins cinq fois par an.

A l'occasion de l'examen du rapport d'activité de la Restauration Scolaire, les questions suivantes ont été posées par les membres de la CCSPL.

Madame Annie GESLIN (représentante de la Confédération syndicale des familles) a interrogé Monsieur Castrale-Bela afin de connaître l'impact du passage en régie directe sur le coût financier du repas à la charge des familles.

Suite à cette question, Madame JEANDET-MENGUAL a demandé à Monsieur Castrale-Bela et à Monsieur MAUPIN (Directeur de la cuisine centrale) d'expliquer la démarche suivie par la Ville de Rouen pour assurer le passage en régie directe, tant sur la démarche qualitative que sur la démarche financière.

A ce sujet, Monsieur Castrale-Bela a expliqué que:

- concernant le coût unitaire du repas: une légère augmentation a été appliquée de façon progressive en fonction des tranches. De plus, il a été précisé que le coût unitaire du repas revenant à la charge des familles correspond au coût du repas à la sortie de cuisine qui reste bien entendu inférieur au coût de revient d'un repas pour la Ville de Rouen. De ce fait, la Ville de Rouen prend à sa charge le surplus qui correspond à l'encadrement des enfants pendant l'heure du midi.
- Concernant la démarche qualitative: Monsieur Castrale - Bela a expliqué que la Ville de Rouen avait souhaité privilégier la qualité des denrées alimentaires. Dans cette perspective, les services ont étudié l'offre alimentaire locale afin de savoir si la Ville de Rouen pouvait ou non s'en servir pour composer les repas. Un travail de terrain et un travail d'expertise en collaboration avec des experts spécialisés dans l'agriculture biologique, dans la nutrition infantile et dans la restauration scolaire ont été menés. Cette recherche de fond a permis aux différentes entreprises locales de pouvoir se positionner sur le marché public, en fonction des critères fixés dans le cahier des charges, pour procéder à l'achat public des denrées alimentaires.
- S'agissant de la reprise du personnel: la Ville de Rouen a repris la majorité du personnel à l'exception de deux personnes qui ont fait le choix de rester chez Avenance. Certains ont été repris à la cantine centrale, d'autres ont été reclassés sur des postes ouverts à la mobilité interne.

Cette reprise du personnel a permis de mettre fin à la précarité des emplois puisque la plupart des agents, qui travaillaient à temps partiel avec la société Avenance, exercent aujourd'hui leur activité professionnelle à temps complet.

En plus de la reprise du personnel, il a également fallu reparamétrer la totalité du système informatique.

Le fonctionnement de la régie a été expérimenté à partir du 1er août 2011 lors de l'ouverture des centres de loisirs pour la période estivale.

En conclusion, le passage en régie a permis de constater une montée en puissance de la restauration scolaire notamment en matière d'approvisionnement local. Cette démarche qualitative s'inscrit dans un souci d'oeuvrer en matière du développement durable et de privilégier le travail local.

Il ressort du premier bilan que les adultes sont satisfaits, sur le plan qualitatif, de l'utilisation des denrées alimentaires locales. Quant aux enfants, ces derniers mangent mieux mais il faut le vérifier au quotidien. Il faut les réhabituer à manger « BIO ».

Suite à cet exposé complémentaire, Madame Bochet, représentante de la FCPE, a demandé si un travail pédagogique sur l'utilisation des denrées alimentaires était mené avec les enfants afin de les sensibiliser à l'alimentation « BIO ».

A ce sujet, la Direction des Temps de l'Enfant a indiqué que des visites de la cuisine centrale par les enfants étaient organisées pendant un an. Cette visite se fait par le biais d'un parcours pédagogique qui permet d'expliquer aux élèves la fourniture des produits en circuit court.

Une ATSEM intervient également sur le temps du midi pour éduquer les cantiniers au produits « Bio ».

Le service de la restauration scolaire a précisé que les repas étaient meilleurs qu'auparavant suite au recrutement d'un nouveau cuisinier et qu'environ 7% de produits « Bio » et 15% de surgelés sont utilisés, depuis le 1er septembre 2011, pour la confection des repas, ce qui est positif.

Madame JEANDET-MENGUAL a conclu sur la démarche qualitative en expliquant que la mise en place de l'utilisation des denrées alimentaires dans les repas avait constitué un énorme travail pour la Direction des Temps de l'Enfant et pour le service de la commande publique puisqu'il y avait tous les produits à choisir et à acheter parmi 4 500 références d'achats, les vêtements ainsi que les camions ont dû également être achetés ou loués.

- **Fréquentation:**

Madame Geslin a interrogé les services afin de savoir si le passage en régie avait eu des conséquences sur la fréquentation.

A ce stade, Monsieur Castrale-Bela a expliqué qu'il était encore trop tôt pour le dire mais que 6 000 repas par jour étaient distribués depuis les vacances de la Toussaint. La fréquentation dépend surtout de la pratique des parents vis-à-vis de la cantine mais également des Directeurs d'école.

- **La refonte de la grille tarifaire:**

De manière générale, Madame JEANDET-MENGUAL a expliqué qu'il était nécessaire lors du passage en régie de mener une réflexion sur la refonte de la grille tarifaire qui était inadaptée et inéquitable.

Le 2 décembre 2011, le Conseil Municipal a donc adopté, par voie délibérative, une nouvelle grille tarifaire, applicable au 1er janvier 2012, qui introduit le quotient familial sur les prestations où il n'y en avait pas. Le rééquilibrage de la grille tarifaire permet de mieux refléter les différentes tranches de population qui fréquentent les cantines scolaires (tarifs très bas pour les familles en difficulté et tarifs plus importants pour les familles les plus aisées).

Une convention a également été passée avec la CAF pour avoir accès directement aux revenus des familles (les justificatifs ne sont plus nécessaires).

- **Reprise du mobilier et de l'immobilier:**

Quant à la question de la reprise du mobilier et de l'immobilier posé par Madame Bochet (représentante de la FCPE), Monsieur Castrale-Bela a expliqué que le renouvellement du mobilier a été financé sur les crédits d'investissements de la Direction des Temps de l'Enfant.

- **L'accompagnement et l'encadrement des enfants sur le temps de la pause méridienne:**

A ce sujet, Madame Geslin a souhaité connaître le dispositif d'encadrement des enfants que la Ville de Rouen a mis en place au moment du repas du midi.

En réponse à cette question, Monsieur Castrale-Bela a expliqué qu'en maternelle, une ATSEM était présente à chaque table et se chargeait de l'apprentissage et de l'aide à l'autonomie des enfants, un surveillant général était également de service. De plus, un référent (diplômé de la filière animation) est missionné dans les écoles maternelles comme dans les écoles primaires depuis la rentrée 2011. Il sert d'interphase avec les Directeurs et permet d'assurer une coordination avec les enseignants référents responsables et les agents animateurs.

- **Le budget:**

Enfin, Monsieur Castrale-Bela a expliqué que, sur le plan comptable et financier, un nouveau budget annexe a été créé afin d'assurer une meilleure lisibilité du budget municipal.

FOURRIÈRE DES VÉHICULES

- Monsieur Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) retrace les principales caractéristiques de l'activité de la fourrière en 2010 :

–Il n'y a pas eu de nouveaux moyens (humains, matériels) mis en route sur cette période.

–L'année 2010 se caractérise par une hausse de l'activité (+5,3%) liée à l'accroissement de l'activité de la Police Municipale ainsi qu'à la hausse du nombre de véhicules enlevés « volés et judiciaires » (environ 170 de plus par rapport à l'année 2009).

–Le déficit d'exploitation quant à lui augmente par rapport à 2009. Cela est dû notamment à la hausse des charges salariales et des frais de maintenance du parc de véhicule vieillissant.

–Le nombre minimum de réquisitions fixé par le contrat a été atteint. Par conséquent, la Ville n'a pas versé de pénalités au délégataire.

–La rémunération versée par la Ville de Rouen au délégataire pour l'enlèvement des véhicules « épaves » et la destruction des véhicules en stationnement « abusif » s'élève, pour l'année 2010, à 13 000€, ceci représente une très faible part du chiffre d'affaires annuel du délégataire qui reste stable par rapport à l'année 2009.

–La redevance, assise sur le chiffre d'affaires, depuis l'avenant n°3 du 22 décembre 2009, est d'un montant de 15 000€ pour l'année 2010.

–En 2010, il a été constaté l'abandon de 40 véhicules en moins sur la voie publique. Cette diminution est due notamment à la gratuité du service proposé aux rouennais qui souhaitent abandonner leur véhicule.

Patrick Michel (Direction de la Tranquillité Publique) a également ajouté que l'augmentation du tarif d'enlèvement (110€ au lieu de 91,50€) a été actée, par la Ville de Rouen et par le délégataire, lors de la signature de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public en juin 2010.

- Par ailleurs, il est indiqué à la Commission que le contrat de délégation de service public arrive à échéance le 1er janvier 2013. Par conséquent, les services de la Ville de Rouen devront, en 2012, procéder au renouvellement de ce contrat de délégation de service public.

Suite à cet exposé qui a porté essentiellement sur les résultats financiers du contrat de délégation de service public de la fourrière municipale en 2010, les membres de la Commission Consultative des Services Publics locaux ont émis le souhait d'obtenir des explications supplémentaires sur le montant des charges liées à la masse salariale et plus particulièrement sur le poste portant sur l'amendement fillon.

A ce propos, Madame Emmanuèle JEANDET-MENGUAL a précisé que des informations complémentaires seront demandées au délégataire.

Par la suite et conformément à cette demande, la Société EFFIA Stationnement a indiqué à la Ville de Rouen que la hausse de la masse salariale de la fourrière automobile (de 344k€ à 405K€) était due à une augmentation de:

- 31K€ liés au travail intérimaire, au paiement d'un solde global de congés payés et RTT au personnel EFFIA, à l'imputation d'une quote-part du salaire du responsable des fourrières sur les comptes de la DSP (5K€) ainsi qu'à une régularisation aux Assédics suite à une décision prudhommale,
- 28K€ liés à la réduction des allègements de charges sur les bas et moyens salaires (amendement Fillon)
- frais des formations, des frais liés à la médecine du travail et à la hausse de la rémunération d'un encadrant (3K€).

Toutefois et malgré ce complément d'informations donné par le délégataire, deux points obscurs perdurent:

- la présence de 7K€ de redevance dans le bilan financier 2010 du délégataire qui « plombe » le résultat financier alors que cette redevance est, dans les faits, inexistante,
- la présence de 37 000€ intitulés « autres éléments » dans la masse salariale 2010.

Enfin, Monsieur Kader CHEKHEMANI, Adjoint au Maire, a relevé que le résultat net d'exploitation était positif en 2005 et qu'il subissait une forte baisse en 2010.

PARCS DE STATIONNEMENT

• La Direction des Affaires Juridiques présente les rapports d'activité des parcs de stationnement en ouvrage (parking de la Bourse, de l'Espace du Palais, de la Gare, de la Pucelle, Saint-Marc et Hôtel de ville).

Les principaux éléments mis en évidence sont les suivants :

Fréquentation horaire:

En 2010, la fréquentation horaire a diminué (-1,18%) pour la plupart des parkings à l'exception du parking de l'Esapce du Palais et de l'Hôtel de Ville. Contrairement aux recettes horaires afférentes qui ont augmenté d'environ 7,12%.

Cette diminution s'explique par la survenance des intempéries en fin d'année 2010 pour le parking de la Bourse et par les grèves nationales de la SNCF pour le parking de la gare (son activité étant liée à l'activité du parking de la SNCF).

Pour la plupart des délégataires, la fréquentation horaire 2010 a été atypique car elle a été marquée par des pics d'augmentation notamment pendant la période estivale qui est dû en partie grâce à la manifestation « Normandie Impressionniste ».

Abonnés:

De façon générale, le nombre d'abonnés a augmenté de 4,90% en 2010.

Trois parkings (parking de la Gare, de la Pucelle et Saint-Marc) ont vu leur nombre d'abonnés augmenter contrairement au parking de l'Hôtel de Ville et de l'Espace du Palais qui ont constaté une perte d'abonnements.

Quant au parking de la Bourse, le nombre d'abonnés reste stable.

Contrairement au nombre d'abonnés, les recettes abonnements (TTC) ont subi une baisse de 7,17%. Cette diminution s'explique notamment par le fait que les augmentations tarifaires ont été appliquées sur les tranches horaires et non sur les abonnements.

Le montant des recettes abonnements généré, en 2010, est de 2 140 420€ alors qu'en 2009, celui-ci s'élevait à 2 305 847€.

Tarifs : en 2010, trois parkings (parking de l'Espace du Palais, de la Pucelle et de Saint-marc ont augmenté leurs tarifs.

Points particuliers :

En 2010, concernant le parking de l'Espace du Palais: il est à noter:

- une augmentation « dite record » de recettes liées à la fréquentation horaire (+5,77%),
- le versement d'une redevance, pour l'exercice 2010, de 35 879€ , soit une augmentation de 70,67% par rapport à l'année 2009,
- le changement de pallier dans le versement de la subvention, par la Ville de Rouen, en 2011. (2009: 911 645€ / 2010: 1 239 867€)

Concernant le parking de la gare: il a été constaté une amélioration de la fréquentation horaire dite de loisir du fait de la réalisation de différentes opérations commerciales.

D'important travaux d'aménagement et d'entretien ont été effectués par le délégataire en 2010 (réfection de l'étanchéité de la façade donnant sur la cour SNCF, remplacement du système d'éclairage dans le cadre de la certification écosite du parking de la Gare).

L'aménagement de la rue verte (installation d'un passage piéton, un double sens de la cour de la SNCF jusqu'au croisement de la rue Sénard et de la rue verte, jalonnement dynamique) devrait permettre à terme d'améliorer le taux de fréquentation du parking.

En 2010, le délégataire a également proposé des prestations supplémentaires aux usagers du parking de la gare (places fair-play, places motos, tarif de 2€ maximum pendant la journée de la mobilité).

Concernant le parking de la Bourse, la direction des affaires juridiques a précisé que la SEM ROUEN PARK avait procédé au versement des pénalités de retard dues au titre des travaux de rénovation du parking qui se sont achevés en 2009. Ce versement est intervenu le 20 septembre 2011 pour un montant de 110 405€.

Concernant le parking de la Pucelle: en 2010, il est à noter que le chiffre d'affaires est le plus important depuis ces quatre dernières années (753 751€).

Cette augmentation de recettes est en partie due à la progression importante du chiffre d'affaires divers (+46%).

Ceci démontre que la clientèle est satisfaite des services annexes proposés par la société Vinci Park.

Concernant le parking Saint-Marc: la progression des deux chiffres d'affaires (horaire et abonnement) démontre l'effort fait par la société Vinci Park en matière commerciale pour inciter les usagers à venir stationner dans le parking Saint-Marc (campagnes publicitaires, d'informations, distribution de flyers dans la rue et sur les voitures, opération « Street Marketing »).

Contrat arrivé à échéance :

En 2010, le contrat de délégation de service public du parking de l'Hôtel de Ville est arrivé à échéance le 5 novembre 2010.

Depuis cette date, le parking de l'Hôtel de Ville est toujours géré par la SEM Rouen Park mais par le biais d'un marché public.

Dans ce cadre, des travaux importants de réfection de l'ouvrage ont été menés par la SEM Rouen Park.

En conclusion, il ressort de ces rapports annuels d'activité que la plupart des chiffres d'affaires sont en progression suite notamment aux différentes opérations commerciales et aux différentes révisions tarifaires qui ont été réalisées en 2010.

- **Questions-débats:**

La présentation des rapports annuels d'activité des parcs de stationnement a soulevé plusieurs questions notamment sur la sincérité des comptes d'exploitation de l'année 2010 présentés par la société Q-Park et la Société EFFIA.

En effet, Monsieur Cyrille Moreau (Adjoint au Maire) a exprimé son incompréhension face à:

- l'accroissement des frais de personnel,
- l'absence de répercussion de l'augmentation importante du chiffre d'affaires sur les résultats nets d'exploitation ainsi que sur le montant des redevances,
- l'écart existant entre le montant des redevances exigé à la SEM Rouen Park dans la cadre de la gestion du parking de la Bourse et de l'Hôtel de Ville et le montant des redevances versé par les autres délégataires.

De plus, les chiffres doivent être consolidés d'une année sur l'autre ce qui n'est pas le cas pour le parking de l'Espace du Palais.

Sur l'augmentation des frais de personnel, Monsieur Cyrille Moreau demande que les services de la Ville de Rouen sollicitent EFFIA afin d'obtenir les clés de répartition du personnel entre les deux parkings (parking SNCF et parking Ville) et souhaite savoir si un recours contentieux identique à ceux mis en place dans le cadre de la jurisprudence sur l'eau serait envisageable pour changer le rapport de force entre la Ville de Rouen et les différents délégataires.

Concernant l'éventualité d'un recours contentieux engagé par le Ville de Rouen à l'encontre des différents délégataires, Monsieur Buillon (Directeur des Affaires Juridiques) a expliqué que la jurisprudence sur l'eau n'était pas applicable aux parkings. De plus, pour casser le contrat, il faut obligatoirement justifier d'un bouleversement au détriment de la personne publique et que les

négociations à ce sujet n'aient pas abouties. De plus, cette procédure est longue et coûteuse.

Quant à l'écart entre les différents montants de redevances exigés à la SEM Rouen Park et aux autres délégataires, celui-ci s'explique par le fait que, d'une part, les modalités de calcul de la redevance sont davantage en conformité avec la loi Sapin (les contrats de DSP pour le parking de l'Hôtel de Ville et de la Bourse étant plus récents), et, d'autre part, que le parking de l'Hôtel de Ville et le parking de la Bourse étaient déjà construits quand la SEM Rouen Park a récupéré la gestion et l'exploitation de ces deux parkings dans le cadre d'une DSP. Ce qui ne fut pas le cas pour le parking de l'Espace du Palais, la Société Q-PARK ayant dû fortement investir pour le construire.

S'agissant du parking Saint-Marc, il a été précisé à l'ensemble des membres de la CCSPL que la redevance avait été versée dans son intégralité par la Société Vinci Park en début de contrat de DSP.

Au sujet des augmentations tarifaires annuelles, Monsieur Buillon a expliqué que la Ville de Rouen ne pouvait que modérer cette augmentation tarifaire sans l'interdire, cette possibilité étant prévue contractuellement et les délégataires respectant le plafonnement autorisé des tarifs par les différentes formules d'indexation.

Suite à ces différentes remarques, Madame Geslin a interrogé les services afin de savoir comment la société Q-Park se financerait à l'avenir si la subvention allouée à cette société par la Ville de Rouen diminue d'année en année.

En réponse à cette question, Madame Jeandet-Mengual a précisé que la subvention était versée par la Ville de Rouen pour compenser le manque à gagner de la société Q-Park suite à la reprise par la Ville de Rouen du parking en surface. Ceci n'est en aucun cas lié à l'exploitation directe du parking. De plus, la mise en place de cette subvention a été imposée par la Chambre Régionale des Comptes.

Or, l'activité portant sur le parking de l'Espace du Palais est actuellement rentable. La société Q-PARK est donc en capacité pour supporter seule et financièrement la gestion et l'exploitation du parking de l'Espace du Palais.

Par conséquent, une renégociation sur les modalités de versement de la subvention a été menée en 2009 et a conduit à la signature de l'avenant n°4 qui prévoit un partage de la soulte.

Il a été convenu entre les deux parties au contrat que désormais 1/3 du montant de la subvention serait provisionné et les 2/3 restant seront versés à la société Q-Park.

A l'échéance du contrat de DSP, les parties décideront si le provisionnement sera versé à la société Q-park ou si la Ville de Rouen sera en droit face aux bénéfices réalisés par le délégataire de conserver cette somme d'argent.